

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier ».

Avenir Hospitalier est membre adhérent et fondateur de l'organisation syndicale « Action Praticiens Hôpital », APH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS

Membre adhérent du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation -Médecine Péri-opératoire, ARMPO

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Matthieu Débarre
Vice-Président

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 21 MARS 2024

DIS-MOI CE QUE TU FAIS EN QUITTANT TON POSTE DE MINISTRE DE LA SANTÉ, JE TE DIRAI OÙ EN EST LE SYSTÈME DE SANTÉ EN FRANCE

**Quand la situation des praticiens titulaires est tellement désespérée
que les Ministres sortants, ancien médecins hospitaliers,
fuient les postes de PH et de PU-PH...
... le SNPHARE donne des solutions pour rendre ces postes attractifs !**

L'annonce très médiatique du changement d'orientation professionnelle du Dr Olivier Véran, ex-ministre de la Santé pendant le COVID et le Ségur de la Santé, aurait été un excellent poisson d'avril. Mais non.

Nous ne commenterons pas le choix personnel d'un médecin. En revanche, constatons que, depuis 2017, à notre connaissance, pas un médecin hospitalier, qu'il soit antérieurement hospitalo-universitaire ou hospitalier, n'a repris un poste de praticien titulaire-à l'hôpital public après être passé par le Ministère de la Santé.

Doit-on y voir :

- Un constat d'échec ?
- Une résignation face à un système en ruine ?
- Une révélation de la part de celles et ceux qui connaissent la machine en profondeur, conscient(e)s qu'il n'y a plus d'espoir dans le public ?

Si les Ministres n'ont pas trouvé de solutions pour l'attractivité des carrières médicales hospitalières et hospitalo-universitaires - à l'exception de la revalorisation des gardes - le SNPHARE et son intersyndicale Avenir Hospitalier / APH en ont, et les ont exposés aux tutelles à maintes reprises : nous, praticiens hospitaliers, savons ce qu'il faut pour attirer et fidéliser les praticiens hospitaliers !

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier ».

Avenir Hospitalier est membre adhérent et fondateur de l'organisation syndicale « Action Praticiens Hôpital », APH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS

Membre adhérent du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation -Médecine Péri-opératoire, ARMPO

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Matthieu Débarre
Vice-Président

Le SNPHARE rappelle que les premières mesures à prendre, et très rapidement, pour qu'on arrête de fermer services d'urgences, blocs opératoires, maternités, services spécialisés et pour qu'on puisse maintenir un accès aux soins dans des délais raisonnables à chacun de nos concitoyens, consistent en un lifting total de nos fondamentaux :

- Aboutir sur la **revalorisation des astreintes**, prévue pour le 1^{er} juillet 2024 et déjà financée à partir de cette date.
- Rouvrir le chantier de la **rémunération** des praticiens hospitaliers, notamment via la récupération des **4 ans d'ancienneté** spoliés aux praticiens hospitaliers nommés avant le 1^{er} octobre 2020.
- Reconnaître le **temps de travail des praticiens** (comme rappelé par le Conseil d'Etat le 22 juin 2022) et passer en « temps continu » à **39 heures** par semaine toutes les spécialités à forte contrainte en permanence des soins
- Réussir la réforme de la **retraite des hospitalo-universitaires**, en incluant la partie hospitalière de leurs émoluments
- Rendre la maîtrise de l'outil de travail à ceux qui l'utilisent, en instaurant enfin une **démocratie dans la gouvernance médicale** des établissements.

**Nous ne pouvons nous satisfaire
de cette inertie pour nos métiers, pour l'hôpital public.
Il faut avancer, et vite !**

Le socle de l'hôpital, ce ne sont pas des praticiens nomades qui errent de contrat juteux en contrat juteux, épuisant les finances hospitalières : ce sont des praticiens titulaires, reconnus dans leur travail, tant sur le plan du juste décompte de leur temps de travail que de sa valorisation !

Le SNPHARE sera reçu le 25 mars au Ministère, et espère bien être entendu.